



Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe

Bruxelles, le 11 janvier 2011

Déclaration de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe

Lors de la réunion extraordinaire de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe (D-MAG) du Parlement européen du 11 janvier 2011, présidée par Pier Antonio Panzeri, les Membres ont exprimé leur préoccupation quant à la répression par la violence des mouvements de contestations sociales ayant conduit aux émeutes actuelles en Tunisie et en Algérie, et toute leur sympathie aux familles des victimes et ont déploré que ces manifestations à caractère social aient pu dégénérer et aient été réprimées par la force.

Sur la situation en Tunisie, les Membres de la D-MAG :

- demandent la libération immédiate de toutes les personnes retenues arbitrairement et l'ouverture d'une commission d'enquête indépendante;
- soulignent que ces contestations sociales ayant mené à des émeutes, sont aussi la conséquence d'un manque de liberté d'expression, de développement de la société civile et de syndicats autonomes et de la restriction, voire l'interdiction, de médias (presse, audiovisuel, internet) ayant pour conséquence la limitation des espaces alloués au débat public et à la concertation sociale;
- demandent la convocation d'urgence d'une réunion du Conseil d'Association UE-Tunisie et la pleine application des dispositions de l'Accord d'association, notamment dans son article 2, dans le cas où des actions pénales fondées sur le nouvel article 61 bis du code pénal tunisien seraient menées par les autorités tunisiennes;
- estiment que l'octroi d'un partenariat renforcé à la Tunisie dépend des résultats en termes de réformes mises en œuvre dans le cadre de l'actuel plan d'action et notamment du respect par la Tunisie de ses engagements internationaux en matière de protection des droits de l'homme.

Sur la situation en Algérie, les Membres de la D-MAG :

- appellent les autorités algériennes à lever l'état d'urgence, considérant que le développement va de pair avec le respect des droits de l'homme et que la lutte contre le terrorisme ne justifie pas tout, et demandent que le sous comité des Droits de l'Homme soit opérationnel le plus tôt possible;
- notent qu'il revient à l'Algérie d'instaurer un environnement réglementaire stable et propice aux investissements permettant la création d'emploi et que la Politique de voisinage de l'Union Européenne (UE) se doit d'accompagner les réformes structurelles engagées par l'Algérie.

Les Membres estiment que le développement économique et social et la résolution des problèmes du Maghreb relèvent de l'intérêt mutuel et recommandent que le développement économique soit accompagné de mesures politiques visant à garantir la pleine participation de la population, notamment des jeunes et des femmes.
